

Le 18 avril 2025

« Les uns et les autres » : le CNC et l'Agefiph lancent leur appel à projets 2025

L'appel à projets « Les uns et les autres » vise à soutenir des actions favorisant l'insertion professionnelle et l'amélioration des conditions de travail des personnes en situation de handicap dans les entreprises des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de l'animation et du jeu vidéo.

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Agefiph unissent une nouvelle fois leurs forces pour soutenir l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de l'animation et du jeu vidéo.

L'appel à projets « Les uns et les autres », doté d'un budget de 300 000 €, est ouvert aux candidatures du 14 avril au 30 mai 2025.

Créée en 2021 par le CNC, cette initiative a été rejointe dès sa deuxième édition par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées). Elle soutient des projets concrets visant à améliorer les conditions de travail et à favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées dans les filières culturelles.

Les actions et organismes recherchés pour cet appel à projets sont ceux visant à :

- Le développement de formations initiales, continues ou en alternance ;
- L'adaptation de postes de travail existants ;
- La création ou l'acquisition d'outils adaptés à différents types de handicap ;
- La facilitation de la mobilité professionnelle ;
- La mise en relation entre professionnels en situation de handicap et employeurs du secteur.

Un jury engagé pour une cause forte

Pour cette 4e édition, le jury sera présidé par Pierre Forette et Thierry Wong, producteurs du film *Un P'tit truc en plus*, grand succès de 2024 salué pour sa sensibilité sur la question du handicap. Le jury, composé de professionnels reconnus pour leur engagement en faveur de l'inclusion, évaluera les projets selon leur impact potentiel et leur faisabilité. Ils seront accompagnés de représentants de l'Agefiph, d'Audiens et de plusieurs professionnels engagés.



Les projets retenus bénéficieront d'un soutien financier selon les besoins identifiés, dans la limite de l'enveloppe globale de 300 000 €.

Le dépôt du dossier de candidature se fait uniquement sous forme électronique sur le portail démarches simplifiées.

Plus d'informations sur les critères de sélection et les modalités de candidature via le site du [CNC](https://www.cnc.fr).

La date limite de remise des candidatures est **le vendredi 30 mai à 23h59**.

« Les Uns et les autres » s'inscrit dans la continuité des dispositifs d'aides mis en place par le CNC depuis plusieurs années, prenant en compte certaines situations de handicap. Parmi ces aides : la création de fichiers de sous-titrage et d'audiodescription, des aides pour les travaux et investissements des salles de cinéma concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap à ces équipements. Il s'inscrit également en complémentarité des aides et services proposés par l'Agefiph.

A propos de l'Agefiph :

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2023, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 207 000 interventions auprès de personnes en situation de handicap et des entreprises.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur X [@Agefiph_](https://twitter.com/agefiph)

A propos du CNC :

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), créé par la loi du 25 octobre 1946, est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est placé sous l'autorité du ministère de la Culture et de la Communication.

Les missions principales du CNC sont la réglementation ; le soutien à l'économie du cinéma, de l'audiovisuel, de la création numérique et du jeu vidéo ; la promotion du cinéma et de l'audiovisuel et leur diffusion auprès de tous les publics ; la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique.

[Plus d'informations sur www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

Contacts Presse Agefiph:

Agence Wellcom/ agefiph@wellcom.fr/ 01 46 34 60 60

Ghislaine Cristofolletti/g-cristofolletti@agefiph.asso.fr/ 06 21 65 41 96

Contact presse CNC :

Vivien Plagnol : cnc-servicepresse@cnc.fr / 01 44 34 34 76